

Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique (ARGA/Burkina)

Atelier de mise en débat des cahiers de propositions : « pluralisme juridique et cohabitation des légitimités » et « gouvernance et services publics »

Ouagadougou les 17 et 18 décembre 2010

Rapport de Synthèse des débats sur les propositions

Introduction

Les 17 et 18 décembre 2010 s'est tenu à l'hôtel Palm Beach à Ouagadougou, l'atelier de débat des cahiers de propositions : « pluralisme juridique et cohabitation des légitimités » et « gouvernance et services publics ».

Cet atelier fait suite à une première rencontre, tenue le 26 Novembre 2010. Organisé par la médiation nationale de l'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique (ARGA/Burkina), cet atelier avait pour objectifs de :

- Valoriser, enrichir et ancrer les propositions
- Identifier des pistes et des partenariats pour expérimenter les propositions et influencer les politiques publiques

Il a réuni pendant deux jours, une trentaine de participants issus de l'administration publique (Premier Ministère, Ministères de l'Administration Territoriale et de la décentralisation, de l'Action Sociale et de la solidarité nationale, de l'Economie et Finances), des représentants de services techniques (Santé, éducation), des institutions (Conseil économique et social) des collectivités territoriales (commune de Ouagadougou), de la société civile, des confessions religieuses, de la presse, des personnes ressources, etc.

Il a permis de présenter l'Alliance pour répondre la gouvernance en Afrique, ses chantiers et d'apprécier, examiner et débattre des propositions contenues dans les deux cahiers : « pluralisme juridiques et cohabitation des légitimités » et « Gouvernance et services public ».

I. Déroulement de l'atelier Déroulement de l'atelier

L'atelier s'est déroulé en trois étapes majeures :

- une plénière introductive qui a permis de présenter l'Alliance, les cahiers de propositions suivis d'échanges
- une seconde étape matérialisée par des travaux en commissions sur chacun des cahiers de propositions
- une plénière de restitutions des travaux de groupes suivies de débats et synthèse

I.1. La Plénière introductive

Avant le début des travaux, il a été décidé de la mise en place d'un directoire de l'Atelier composé de Monsieur Victor BAKOUAN du Premier ministre et de Monsieur Bruno KAMBIRE du ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation. Ce directoire était chargé de la modération des débats de l'atelier. Suivra la présentation de l'Alliance et des cahiers de propositions

I.1.1. Introduction aux travaux

A l'issue de l'installation du directoire, le Médiateur de l'ARGA/Burkina, Boureima OUEDRAOGO a pris la parole pour, d'abord souhaité la bienvenue aux participants, ensuite présenter brièvement l'ARGA et enfin préciser les attentes de cet atelier.

Dans son mot de bienvenue, le Médiateur national a salué la présence de tous les participants. Il s'est réjoui aussi de la qualité des personnalités qui ont fait le déplacement. Cela témoigne de l'intérêt porté aux réflexions et débats sur la problématique de la gouvernance et aussi de l'engagement personnel de ceux-ci à appuyer et participer aux initiatives de l'ARGA. Il a tenu à s'excuser auprès des participants du fait du mode d'invitation non conventionnel (c'est par courriel que les invitations ont été passées), pour tout désagrément que cela pourrait engendrer. Il a promis, à l'avenir, de se conformer à la pratique dans notre contexte national qui voudrait que de lettres d'invitations formelles soient adressées aux premiers responsables des administrations concernées. Il a ensuite rassuré les participants que les points de vue émis au cours de l'atelier n'expriment pas forcément les positions de leur administration d'origine. Aussi a-t-il invités ceux-ci à participer effectivement aux débats en exprimant leurs points de vue et propositions sans restriction.

I.1.2. Présentation de l'Alliance et des cahiers de propositions

Après son mot introductif, le Médiateur a fait une brève présentation de l'ARGA. Pour lui, l'Alliance est l'aboutissement du Réseau Dialogues sur la gouvernance en Afrique initié dans les années 2000 par un groupe d'Africains et de non Africains ayant exercé de hautes fonctions dans leur pays respectifs et qui en sont sortis avec beaucoup d'interrogations. Il est né d'une conviction partagée qu'il est possible de rechercher et de proposer des alternatives africaines aux impasses politico-institutionnelles qui exposent nombre de pays africains à des implosions sociales et des conflits de toutes sortes. Ces alternatives permettent à la fois de se saisir des opportunités qu'offrent les processus de décentralisation et d'intégration régionale pour mieux repenser la gouvernance en partant des réalités des communautés à la base, de l'expérience des acteurs dans une perspective inclusive de refondation des Etats africains en crise. Une telle perspective implique la mobilisation des acteurs africains et non africains dans un processus d'aller-retour entre la réflexion et l'action, l'élaboration de propositions d'amélioration de l'action publique. Ce travail d'identification des porteurs d'expériences novatrices et des leviers de changement a permis l'élaboration d'un premier cahier de proposition en 2003. La mise en débats de ces propositions a abouti d'abord à la naissance de l'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique (ARGA) qui prend le relai du Réseau. Ensuite, elle a permis l'identification de chantiers thématiques pour approfondir la réflexion et les propositions de refondation de la gouvernance. Ainsi dans le cadre de son plan stratégique 2006-2010, l'ensemble de l'investissement s'est appesanti sur des chantiers permettant d'aboutir à des propositions pour renforcer les institutions et de les ancrer dans les réalités et les aspirations des communautés depuis le local jusqu'à l'international en passant par le national et le régional.

Quatre chantiers de réflexion ont été lancés :

- Pluralisme juridique et cohabitation des légitimités
- Gouvernance et services publics

- Mécanismes de Régulations des conflits en Afrique
- Gouvernance et politiques économiques

Depuis 2007, l'ARGA a défini et mené la réflexion et la production de connaissances sur deux chantiers thématiques : la délivrance de services publics de base, et le pluralisme juridique et la cohabitation des légitimités. Ce travail de collectes d'expériences et de paroles des acteurs dans leurs milieux et les analyses transversales de ces expériences ont abouti aux propositions, publiés dans la collection dénommée cahiers de propositions. Ces propositions n'ont pas la prétention d'être des vérités absolues ou des solutions clés en mains, dira le médiateur national, mais plutôt de la matière première d'un processus de transformation qui passe par la mise en débat de celles-ci, leur enrichissement et l'identification de partenariats et de pistes d'actions expérimentales. C'est pourquoi, les cahiers de propositions ont été soumis aux participants afin qu'ils s'en approprient, les apprécient, les enrichissent et au besoin, les complètent.

I.1.3. Les cahiers de propositions et leur mise en débats.

Pour introduire les débats, le médiateur, après un rappel bref des constats et des enjeux dégagés par chaque cahier, a ressorti les propositions dans leurs grandes lignes.

Le premier Cahier intitulé « gouvernance et service public » repose sur quatre grandes propositions, soutenues par des sous axes précis :

- Sortir les Services Publics du labyrinthe institutionnel et territorial caractéristique de l'organisation administrative de l'Etat ;
- Organiser un partage concerté des compétences entre l'Etat et les collectivités locales pour des SP adaptés et effectifs
- passer d'une logique de compétition entre acteurs au partenariat et à la mobilisation citoyenne
- Organiser un système de financement conséquent, rationnel et cohérent pour une prise en charge convenable

Le second cahier comporte trois grandes propositions :

- Mettre en place une nouvelle ingénierie institutionnelle codifiant officiellement la pluralité des légitimités au niveau local, national, régional ;
- Traduire le pluralisme institutionnel dans les constitutions ;
- Admettre le pluralisme comme principe d'ordonnement du droit et de la justice.

Ce sont ces propositions qui vont constituer la trame des échanges en commissions, a précisé le médiateur avant de terminer par le rappel des engagements pris lors de l'atelier du 26 novembre 2010.

Rappel des conclusions de la rencontre du 26 Novembre 2010

En rappel cet atelier fait suite à la rencontre du 26 novembre 2010 qui avait suggéré ce qui suit : Atelier de restitution des cellules techniques les 17 et 18 décembre 2010, constituera la première étape de la mise en débats des cahiers de propositions. Cet atelier se déroulera en deux étapes d'une journée chacune. La première journée est consacrée à des ateliers par cellule thématique et la seconde journée se déroulera en plénière pour la restitution des travaux de mises en débats des propositions. Chaque participant invité s'inscrira dans un groupe thématique et participera aux débats du cahier correspondant. La plénière consolidera les amendements par cahier de propositions, discutera et validera les propositions de pistes d'actions identifiées par les cellules. Les conclusions et recommandations de l'atelier alimenteront le plan d'action qui fera l'objet d'un atelier de planification en début 2011.

Extrait du rapport du 26 novembre 2010

I.1.4. Echanges/débat

Après l'intervention du Médiateur national, la parole a été donnée aux participants pour réagir et s'informer davantage sur l'Alliance.

Les préoccupations soulevées ont porté sur le processus de production des connaissances, de collectes des expériences ayant servi de base à la formulation de ces propositions, à la couverture géographique de l'Alliance et sa légitimité à porter un tel projet.

En ce qui concerne la production des connaissances, il a été suggéré de faire connaître l'étude sur la cohabitation des légitimités dans l'ouest du Burkina Faso réalisée en 2008 par Bruno SANOU ; cette étude permettra de mieux appréhender certains enjeux au niveau national et pourquoi pas de susciter d'autres études dans d'autres régions du pays.

Aussi les participants ont voulu comprendre pourquoi avoir limité les expériences aux seuls pays de l'Afrique de l'Ouest. A cette préoccupation le Médiateur a indiqué que l'Afrique est répartie en plusieurs regroupements et des initiatives sont en cours pour que l'Alliance couvre toutes les régions du continent. Toutefois, il a précisé que c'est en Afrique de l'Ouest que l'Alliance est le plus implantée avec des dispositifs opérationnels d'animation dans une dizaine de pays. C'est ce qui explique la forte concentration du travail de collecte des expériences et des paroles dans cette région de l'Afrique. Il ajouta qu'en Afrique centrale également, l'ARGA est présente dans certains pays

avec des projets pilotes comme l'initiative sur la gouvernance des ressources minières au Katanga en RDC. Au Cameroun également, il y a un dispositif opérationnel qui a travaillé sur les mêmes chantiers qu'en Afrique de l'Ouest. Enfin et en ce qui concerne la légitimité même de l'ARGA pour porter la réflexion sur la gouvernance en Afrique, le Médiateur a, en substance, dit que la légitimité de l'Alliance réside d'abord dans la pertinence du projet dont elle est porteuse. Elle est ensuite établie grâce à la légitimité de ses initiateurs ainsi des alliés dans les pays. De même, la légitimité de l'Alliance est fondée dans sa capacité à mobiliser des acteurs divers, à produire des connaissances et à élaborer des propositions novatrices prenant en compte toutes les échelles de gouvernance et toutes les composantes socioprofessionnelles. Enfin, la légitimité de l'Alliance c'est aussi ses outils, ses démarches qui permettent de :

- relier au lieu de cloisonner (les acteurs, les problèmes, les milieux, l'innovation locale et les politiques globales, l'Afrique et le reste du monde)
- partir de l'expérience et non des dogmes (reconnaître à chaque acteur que son expertise et son droit à la parole)
- articuler l'unité et la diversité (prendre en compte la diversité des situations, des points de vue et des expériences dans les milieux sociaux (les « collègues ») et territoriaux (les pays)).

Tout cela a contribué à asseoir une légitimité certaine qui se matérialise aujourd'hui par l'adhésion de plus en plus grande d'institutions nationales, africaines et des partenaires techniques et financiers ainsi que des personnes ressources, des organismes publics et privés. A titre illustratif, l'Alliance a organisée en 2005 en partenariat avec la commission de l'Union Africaine et le soutien de la Commission de l'Union Européenne un forum sur la gouvernance en Afrique qui avait réuni des participants venus de toutes les régions d'Afrique. En outre, l'Union africaine l'invite aux rencontres africaines sur les questions de gouvernance. En tout état de cause, la question de la légitimité de l'Alliance n'a pas encore été, à sa connaissance, remise en cause. Il reste que la légitimité n'étant pas acquise une fois pour toutes, l'ARGA travaille à confirmer davantage son positionnement comme l'un des acteurs crédibles en matière de réflexion et de proposition sur la gouvernance en Afrique. Les procédures de formalisation des animations nationales, l'organisation courant 2011 des Journées africaines de la gouvernance, l'élaboration et la mise en débats des cahiers de propositions ainsi que la poursuite du travail de collecte d'expériences sur d'autres chantiers sont entre autres des actions qui visent à renforcer ce positionnement. Aussi, a-t-il conclu que la légitimité, c'est aussi l'engagement des acteurs comme les participants qui soutiennent les initiatives novatrices, qui partagent leurs expériences et s'enrichissent de celles des autres. Il les a donc invités à s'engager plus dans l'Alliance et des ses activités au niveau national et d'en être les porte-voix dans leurs organismes respectifs.

En ce qui concerne les préoccupations relatives au contenu des cahiers de propositions, il a été recommandé que les débats se poursuivent dans les commissions.

Au terme de ces premiers échanges, les participants ont été repartis en deux groupes pour les travaux en commissions. Chaque groupe a travaillé sur l'un des cahiers de propositions.

I.2. Les travaux en commissions

Comme prévu au terme de la rencontre du 26 novembre 2010, il a été mis en place deux commissions pour débattre des propositions dans la perspective de pouvoir mettre en place deux collèges thématiques chargé de poursuivre l'enrichissement des cahiers, l'identification de pistes d'actions expérimentales et des partenariats pour leur mise en œuvre.

Conformément aux termes de références de l'atelier, chaque commission devait examiner et discuter des constats, analyses et propositions contenus dans le cahier qui lui concerne. Il était également attendu des travaux en commissions des propositions de pistes d'actions expérimentales et de partenariats potentiels pour la mise en œuvre ainsi que les prochains pas. Deux personnes ressources (Seydou Sinka et Bruno Doti Sanou) ont été identifiées pour assurer l'animation, la modération et le compte rendu des travaux de chaque commission.

I.2.1. La Commission sur « Gouvernance et services publics »

Il s'agissait dans cette commission à la fois de discuter des propositions faites dans le cahier, d'enrichir les propositions et de proposer des modalités pratiques de leur mise en œuvre.

Méthodologie

La commission a mis en place un présidium composé d'un président et de deux rapporteurs. Ensuite, elle a commencé ses travaux par une présentation introductive du cahier de propositions faite par Seydou SINKA. Cette présentation a porté sur cinq points :

- Etat des lieux et les constats des crises de gouvernance en Afrique
- Les principes de délivrance de service publics/les principes de Yaoundé
- L'initiative de l'alliance, sa démarche, ses objectifs et résultats
- Les propositions pour améliorer la délivrance de services publics
- Les perspectives

Après cette présentation, les débats ont été ouverts sur le cahier à tous ses points. Des débats, il est ressorti que la délivrance du service public est effectivement un aspect clé dans la réflexion sur la gouvernance. De ce point de vue, la pertinence de l'initiative ne souffre pas de débats. En ce qui concerne le cahier tel que présenté, la commission a fait des observations générales qui sont entre autres :

- Le Document est trop technique (style de rédaction), il serait souhaitable de le rendre plus accessible (en français facile) en vue de faciliter son appropriation par l'ensemble des acteurs visés par les propositions ;

- Les services publics de l'Action sociale et de l'état civil ne sont pas pris en compte dans les propositions comme étant des services publics de base.

Après ces observations, la commission a procédé à un examen systématique des quatre grandes propositions et les actions à mettre en œuvre.

Toutes les propositions ont été jugées pertinentes dans leur ensemble. Aucune nouvelle proposition n'a été faite par la commission. Elle a proposé essentiellement des reformulations de certaines actions et en a ajouté d'autres pour l'opérationnalisation des propositions.

Sur la première proposition (Sortir le Service public du labyrinthe institutionnel et territorial caractéristique de l'organisation administrative de l'Etat), la commission a proposé les actions suivantes en vue de sa mise en œuvre :

- Consolider la vision collective du cadre juridique au niveau national (concertation avec les spécialistes du droit ; concertation multi acteurs - usagers, élus locaux, administrations centrales et déconcentrées, société civile)
- Vulgariser les textes de base qui organisent les services publics
- Opérationnaliser la pertinence du couple décentralisation/déconcentration
- Déconcentrer effectivement les services techniques, par le renforcement des capacités des services déconcentrés, et appliquer le principe de subsidiarité
- Consacrer le territoire comme la matrice de délivrance du SPB

Sur la deuxième proposition (Organiser un partage concerté des compétences entre l'Etat et les collectivités locales pour des Services Publics adaptés et effectifs), la commission a proposé les actions complémentaires suivantes :

- Transférer les compétences en fonction des besoins exprimés et des capacités avérées des collectivités territoriales à assumer pleinement ses compétences.
- Organiser des concertations multi-acteurs pour créer les conditions d'une compréhension partagées des rôles et responsabilités de chaque acteur.

Sur la troisième proposition (Passer d'une logique de compétition entre acteurs au partenariat et à la mobilisation citoyenne), la commission a proposé les actions suivantes :

- Susciter le dialogue inclusif, entre gouvernants et citoyens, usagers et fournisseurs de services publics.
- Impliquer les medias dans le processus en vue d'informer, sensibiliser et interpeller l'opinion sur la qualité des services, les règles et textes à appliquer, les droits et devoirs de chaque catégorie d'acteurs.
- Créer une interface entre gouvernants et gouvernés à travers l'institutionnalisation de forums (au niveau local et national) et la diffusion des décisions prises.
- Renforcer la coopération interservices pour créer une synergie entre acteurs pour une complémentarité (réseautage).

- Créer les conditions d'un contrôle citoyen de l'action publique et rendre effective d'une part le principe de responsabilité et de redévolabilité des fournisseurs de services publics et d'autre celui de la responsabilité citoyenne et du contrôle de l'action publique.

Sur la quatrième et dernière proposition (Organiser un système de financement conséquent, rationnel et cohérent pour une prise en charge convenable), la commission a proposé les actions complémentaires suivantes :

- Faire un audit ou diagnostic organisationnel et institutionnel des services publics dans les Collectivités Locales/Territoriales (CLT).
- Tenir compte des capacités de délivrance des SP par les collectivités territoriales.
- Opérationnaliser les schémas d'aménagement du territoire en cours de finalisation au Burkina Faso.
- Renforcer la capacité d'autofinancement des collectivités territoriales à travers un accompagnement dans l'identification et la valorisation des potentialités économiques locales et la recherche de partenariats multi-bailleurs.
- Renforcer la fiscalité locale

La commission a fait des propositions de pistes d'orientation pour la poursuite du processus, identifié des partenariats potentiels et a fait une recommandation. Les détails sont en annexe du rapport.

PISTES D' ACTIONS ET ORIENTATIONS POUR LA SUITE

- Elaborer une version synthétique et en langage accessible du cahier pour servir de support de plaidoyer et de négociation avec les institutions, les collectivités locales, les PTF, et les OSC (notes de plaidoyer par groupe d'acteurs)
- Identifier et constituer un réseau de personnes ressources et d'organismes disposant de compétences reconnues pour appuyer le processus (Collège)
- Elaborer un programme un plan d'action dans les plus brefs délais en vue de mobiliser des acteurs pour des projets pilotes
- Organiser une rencontre de validation du plan d'action
- Réfléchir sur un mécanisme de financement du plan d'action ;
- Faire un plaidoyer auprès des gouvernants pour une appropriation des propositions

I.2.2. La Commission sur « pluralisme juridique et cohabitation des légitimités »

La deuxième commission a examiné le cahier de propositions relatif au pluralisme juridique et cohabitation des légitimités.

Méthodologie

Comme dans l'autre commission, l'introduction des travaux a été faite à travers une présentation faite par Bruno Sanou. Cette présentation a porté sur :

- Une clarification de certains concepts : légitimité, tradition, coutume
- L'identification des différents types de légitimités dans les localités et les collectivités territoriales ;
- La cohabitation des légitimités et les modalités de leur intégration dans les processus institutionnels
- Les propositions faites dans le cahier

Avant d'en arriver au cahier de propositions, Bruno Sanou s'est proposé de clarifier la notion de légitimité, de cohabitation de ces légitimités et de pluralisme Juridique. Il a ensuite proposé aux membres du groupe l'identification des différents types de légitimités, du local au national.

Il en a retenu 5 en s'inspirant des travaux d'un atelier organisé par l'Alliance en Novembre 2008 à Ouagadougou¹. Ces légitimités sont acquises soit par :

- la loi (les autorités administratives ; les élus, etc.)
- les coutumes et la tradition (légitimité traditionnelle : chef de village, chef de terre, chef de quartier...)
- le dévouement et le charisme (les leaders d'opinion, politiques et associatifs, les artistes, etc.)
- la révélation (chefs religieux)
- Les élections : élus nationaux et locaux (maires, députés ...).

Par exemple, au niveau villageois, communal et régional les légitimités possibles peuvent être entre autres les élus locaux, les responsables coutumiers et ou religieux, les représentants locaux des administrations publiques ou structures de la société civile, les leaders d'opinions, les personnes ressources.

En ce qui concerne la cohabitation des légitimités, elle pose selon Bruno Sanou le problème de leur primauté. La primauté dépend de l'objet alors que la légitimité est liée à certaines valeurs. Par exemple, certaines personnes pensent que les légitimités liées à la révélation sont divines et sont par conséquent au-dessus de l'Etat. Dans nos sociétés, la légitimité traditionnelle précède celle de l'Etat. Il y a une relation complexe (parfois même complexée) entre les légitimités traditionnelles et celles légales.

Les différentes légitimités communiquent très peu et certaines ne sont pas reconnues, mais parfois utilisées dans certains cas comme des personnes ressources. La nécessité de collaborer est reconnue par toutes les légitimités.

Propositions

Examinant le cahier de propositions dont les grandes lignes ont été rappelées par Bruno, les membres du groupe les ont trouvées pertinentes. Aussi ont-ils estimé que le cahier de propositions constitue une base de plaidoyer et d'interpellation.

¹ Lors de l'atelier sur la « cohabitation des légitimités dans le cadre de la gouvernance locale, le professeur Mahamadé Svadogo, est parvenu à dégager cinq (5) sources de légitimation dans le cas du Burkina Faso : la coutume, la tradition, la révélation, la légalité et le dévouement. (Cf. Rapport général de l'atelier, ARGA/Burkina Novembre 2008)

La commission a relevé d'une part, la nécessité d'une reconnaissance des différentes légitimités dans leur esprit et d'autre part, leur acceptation mutuelle car il convient de parvenir à créer de nouvelles communautés humaines basées sur le respect mutuel.

Concernant l'ingénierie institutionnelle, la commission opte d'une part, pour l'intégration de la diversité des légitimités dans une seule et unique assemblée par exemple au niveau villageois mais pense que le bicaméralisme siérait mieux au niveau régional.

En termes de pistes pour l'expérimentation des propositions en vue d'influencer les politiques publiques et susciter le changement des mentalités et des comportements en matière de promotion de toutes les légitimités, la commission recommande que l'ARGA travaille à :

- La revalorisation des légitimités traditionnelles : procéder à une re-conceptualisation (travailler à la prise en compte des traditions comme fondements de nos sociétés) ;
- L'initiation de recherches pour l'identification de toutes les légitimités existant sur le territoire national et la restitution des résultats de ces recherches devant l'Assemblée Nationale. Une telle action aura pour avantage de contribuer à restaurer la confiance au niveau des légitimités et pourrait aboutir à des modules de formation dans les universités ;
- L'initiation de recherches pour une meilleure maîtrise des légitimités en se réappropriant le vrai sens des choses et éviter les stéréotypes dévalorisants et préjudiciables ;
- La dissémination des cahiers de propositions par la poursuite de leur vulgarisation en utilisant tous les canaux disponibles (médias) et en investissant tous les espaces publics, les différentes assemblées... ;
- La création d'une université sur le développement local inspiré des approches prônées par l'Alliance ;
- L'organisation d'universités d'été pour disséminer les résultats de ses travaux ;
- La création de petits pools de réflexions dans les localités autour des résultats des travaux de l'Alliance et principalement ceux portant sur la cohabitation des légitimités et le pluralisme juridique ;
- L'orientation des étudiants dans leurs recherches sur des thèmes liés à cette problématique du pluralisme juridique et de la cohabitation des légitimités ;
- La création de localités laboratoires à travers par exemple le choix de certaines communes pour l'expérimentation des résultats des travaux, d'application des nouvelles idées émises par l'Alliance ;
- La formation du public avec l'appui des médias (presse écrite, internet, radio, télé...)
- La poursuite de l'approfondissement de la formation et de la réflexion au profit de groupes pilotes afin d'assurer la dissémination des nouvelles idées prônées par l'Alliance : les participants au présent atelier pourraient en constituer des groupes de plaidoyer voire des agents de vulgarisation. (Collège)

II. Restitution des travaux en commission

Après les travaux en commission, les participants se sont retrouvés le samedi 18 décembre 2010 pour la restitution des travaux de réflexion d'amendement des propositions. Le compte rendu des travaux en commission est annexé à ce présent rapport.

II.1. Echanges débat sur les propositions des groupes

Dans l'ensemble les participants ont bien apprécié la qualité des deux cahiers de propositions. Ils ont toutefois proposé des reformulations de certaines activités pour la mise en œuvre des propositions (voir détail dans les synthèses faites par les commissions).

Les questions ayant fait l'objet de débat sont :

- La redétabilité politique : Il ressort des échanges que très peu de responsables administratifs acceptent rendre compte à leurs citoyens qui ne mesurent pas toujours le rôle des élus.
- La responsabilité des citoyens dans la gestion des biens communs : La plupart des citoyens ne s'impliquent pas dans la gestion des biens communs, ils pensent que cela relève de la seule responsabilité de l'Etat ou des autorités communales.
- Le déficit de services publics dans les communes (rurales ou urbaines)
- Les chiffres et les échéances dans les propositions : l'absence de chiffre dans les propositions ne permet pas leur mise en œuvre concrète.
- Les universités africaines sur la gouvernance : La création des universités à l'image des universités d'été en France ou celle du CRDI au CANADA. Ces universités devraient être des cadres de formations des élites africaines sur les concepts nouveaux comme la gouvernance et les légitimités.
- La reconnaissance des légitimités dans nos constitutions : la plupart des constitutions africaines francophones ne reconnaissent pas explicitement les légitimités autres que celle issues des institutions modernes ; Ce déficit mériterait d'être corrigé dans les réformes institutionnelles à venir afin de prendre en compte les légitimités autres que modernes.
- La question du bicaméralisme : le bicaméralisme dans les instances régionales dans le contexte burkinabé peut être un moyen de reconnaître certaines légitimités en admettant leur représentation au niveau des organes délibérant au niveau régional.

II. 2. Recommandations

Au terme des échanges et débats sur les travaux de groupes, des recommandations ont été faites et portent sur les points suivants :

- Constituer des cellules (les collèges) avec les participants intéressés élargies à d'autres acteurs pour la poursuite des débats et l'identification de pistes d'actions porteuses pour l'expérimentation.
- Elargir la base de mise en débats des cahiers de propositions en touchant des publics plus larges et cibler selon les propositions.

- Prendre en compte les collectivités territoriales (régions et communes) dans la poursuite des débats des cahiers de propositions ;
- rendre plus accessible le document à travers des notes synthétiques dans un style moins technique et compréhensibles par divers milieux socioprofessionnels.
- Elaborer des supports de plaidoyer pour une appropriation des cahiers de propositions.
- Initier des demandes d'audiences avec les institutionnels pour les sensibiliser sur les propositions et négocier des opportunités d'expérimentation de certaines propositions.
- Elaborer et mettre en œuvre un programme et un plan d'action à court, moyen et long termes
- Identifier des partenariats potentiels pour l'appui à la mise en œuvre du plan d'action

II.3. Evaluation de l'atelier

Sur la base des objectifs définis et les résultats attendus dans les TDR, le présidium a procédé à une vérification de l'atteinte des objectifs et des résultats de l'atelier.

La tenue de cet atelier visait la dissémination et l'enrichissement des propositions de l'ARGA.

Quatre résultats étaient attendus à savoir :

- Les cahiers de propositions sont soumis à un large débat
- Les participants ont enrichis les cahiers de propositions
- Des partenariats potentiels sont identifiés
- Les pistes d'expérimentation sont décrites

Grosso modo les résultats ont été atteints. Le directoire a insisté sur la poursuite de la réflexion pour approfondir et mieux formuler des propositions nouvelles. Le travail devrait se poursuivre par l'élaboration d'un plan d'action dans un bref délai.

10. Clôture de l'atelier Les travaux en commission

La clôture de l'atelier est intervenue le samedi 18 décembre 2010. Le Président a félicité les participants pour leur engagement et le sérieux dans l'accomplissement des tâches à eux demandées. Les résultats obtenus sont appréciables. Il les a exhortés à poursuivre la réflexion. Enfin, il a au nom de l'alliance et du Médiateur national remercié tous les participants pour leur contribution à la promotion des objectifs de l'ARGA. Rendez-vous a été pris pour l'année 2011 pour d'autres initiatives.

Annexe : 1Rapport de la commission « Gouvernance et services publics »

Composition de la Commission

Présidente :Madame BOUGMA Alice

Rapporteurs

SORGHO Laldaogo

TAO Abdoulaye

FACILITATEUR /MODERATEUR

SINKA Seydou

MEMBRE DE LA COMMISSION

TONDE Roger

DAH OLLO Gilbert

BENIN K Désiré

SAWADOGO Yvette

BAKOUAN Victor

BAKOUAN Y Florent

SISSAO Rasmané

MINOUNGOU O Ben Youssouf

DIALLO Bintou

SYNTHESE DES TRAVAUX

Méthodologie

La commission a mis en place un présidium et commencé les travaux par une présentation introductive faite par Monsieur SINKA Seydou.

La présentation faite porte sur cinq points :

- Etat des lieux et les constats des crises de gouvernance en Afrique
- Les principes de délivrance de service publics/les principes de Yaoundé
- Les initiatives de l'alliance
- Les propositions de l'alliance pour la délivrance de services publics
- Les perspectives

Après cette présentation les membres de la commission ont échangé sur les propositions.

La commission a fait des observations générales sur le cahier de propositions qui sont les suivantes :

- Le Document est trop technique et lourd (style de rédaction), il serait souhaitable de le rendre plus accessible en français facile ;
- les populations et les fournisseurs de services publics ont-ils la même compréhension du sens du service public ?

- Le Service Public de l'Action sociale et l'état civil ne sont pas pris en compte dans les propositions comme étant les services publics de base.

Après ces observations, la commission a procédé à un examen systématique des quatre propositions et les actions de mise en œuvre.

Toutes les propositions ont été jugées pertinentes dans leur ensemble, aucune nouvelle proposition n'a été faite par la commission. Elle a proposé essentiellement des reformulations de certaines actions et ajouter certaines actions pour l'opérationnalisation des propositions (voir le synthèse des travaux dans le Tableau ci-dessous)

Tableau synthétiques des travaux de la commissions 1

Propositions	Activités
P/1 PROPOSITION 1 P.1 / Sortir le SP du labyrinthe institutionnel et territorial caractéristique de l'organisation administrative de l'Etat	P Fonder le cadre juridique de délivrance du SP sur un projet collectif Consolider la vision collective du cadre juridique au niveau national (concertation avec les spécialistes du droit ; concertation multi acteurs (bénéficiaires, élus locaux, administrations, société civile) Rationaliser le cadre normatif de délivrance de services publics de base Vulgariser les textes de base Réinterroger (opérationnaliser) la pertinence du cadre de décentralisation/déconcentration Mieux déconcentrer : délocaliser effectivement les services techniques par le renforcement des capacités des services déconcentrés, et appliquer le principe de subsidiarité Consacrer le territoire comme la matrice de délivrance du SPB
P/2 P.2/ Organiser un partage concerté des compétences entre l'Etat et les collectivités locales pour des SP adaptés et effectifs	Inverser la démarche de transfert des compétences (transférer les compétences en fonction des besoins exprimés et des capacités avérées) Reposer la légitimité du mode de transfert des compétences sur une implication de tous les acteurs locaux (organiser la concertation multi acteurs) Privilégier des démarches de transfert progressif des compétences aux collectivités locales
P/3 passer d'une logique de compétition entre acteurs au	Promouvoir la prise de conscience citoyenne et la mobilisation citoyenne à travers des cadres permanents de concertation Susciter le dialogue entre citoyens Impliquer les médias dans le processus

partenariat et à la mobilisation citoyenne	Créer un interface entre gouvernants et gouvernés à tr l'institutionnalisation des forum et la diffusion des décisions prises Construire des partenariats multi acteurs Créer une synergie entre acteurs pour une complémentarité (réseaut
P/4 Organiser un système de financement conséquent, rationnel et cohérent pour une prise en charge en convenable	Faire des missions fondamentales du SP l'élément central et le régul des transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales/Territoriale Organiser des transferts financiers modulables Faire un audit ou diagnostic territorial des CLT Tenir compte des capacités de délivrance des SP des CLT Opérationnaliser les schémas d'aménagement du territoire Organiser des transferts financiers évolutifs Renforcer la capacité d'auto financement des CLT à travers accompagnement daans la recherche de partenariats multi bailleurs Valoriser les potentialités économiques des CLT Transfert de fiscalité Faire bénéficier les CLT des fruits de la croissance économique

La commission a fait des propositions de pistes d'orientation pour la poursuite des activités identifier les partenariats et a fait une recommandation.

PISTE ORIENTATION

Elaborer une note de plaidoyer en y intégrant les amendements et en simplifiant le style ;Elaborer un programme et un plan d'action dans les plus brefs délais ;Organiser des rencontres de validation du plan d'action ; Réfléchir sur un mécanisme de financement pour la mise en œuvre du plan d'action ;Faire un plaidoyer auprès des gouvernants pour une prise de conscience appropriée ;

Annexe 2 : RAPPORT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION 2

Le vendredi 17 décembre 2010 se sont déroulés dans la salle de conférence de l'hôtel Palm Beach, les travaux de la commission chargée du thème « pluralisme juridique et cohabitation des légitimités. Présidée par Bruno Sanou, la commission était composée d'une dizaine de membres. Son secrétariat a été assuré par Monsieur Bruno G. Kambiré et Madame Léontine Zagré.

La commission a débuté ses travaux par une présentation introductive sur le thème faite par Bruno Sanou. Celui-ci a d'abord procédé à la clarification de certains concepts. C'est ainsi que de son intervention, l'on retient que la légitimité peut se concevoir comme un pouvoir, la représentativité de l'autorité en présence. Elle répond aux besoins d'un groupe et n'est jamais définitive. Elle peut être remise en cause. Il a aussi défini la tradition comme étant une pensée, la coutume constituant une modalité de mise en œuvre de cette pensée. Selon lui, les coutumes sont des survivances alors que les traditions sont vivantes. Il a indiqué qu'il existe plusieurs légitimités au sein des collectivités mais qui malheureusement communiquent très peu parce que la loi ne favorise pas toujours cette communication.

Conformément aux termes de référence, la commission avait pour mission d'enrichir le document introductif. Pour ce faire, elle s'est posé un certain nombre de questionnements :

Les légitimités au sein des collectivités territoriales peuvent-elles encore contribuer à l'émergence d'une gouvernance locale en phase les aspirations des populations et les exigences du moment ? En quoi peuvent-elles contribuer ?

Par quelle voie peut-on tirer profit de ces légitimités ?

Quelles pistes peut-on dégager pour améliorer la contribution de ces légitimités ?

Elle a donc centré sa réflexion sur les points suivants :

- La définition du concept de légitimité ;
- L'identification des différents types de légitimités dans les localités et les collectivités territoriales ;
- La cohabitation des légitimités et les modalités de leur intégration
- Les propositions.

I - Définition

La légitimité se définit comme la représentativité d'une autorité en présence reconnue par un groupe d'individus. La légitimité peut être individuelle ou institutionnelle. L'individu peut perdre sa légitimité sans que l'institution qu'il incarne ne perde de sa crédibilité.

II – Identification des différents types de légitimités existant dans les localités et les collectivités territoriales

Les membres de la commission ont convenu de procéder à un repérage des différentes légitimités présentes dans les collectivités territoriales. C'est ainsi qu'ils ont identifié 5 types de légitimités qui sont acquises soit par :

- la loi : légitimité légale : on y recense les autorités administratives ;
la tradition : légitimité traditionnelle : chef de village, chef de terre, chef de quartier...

- le charisme : à ce niveau, on note par exemple qu'un footballeur vedette ou un chanteur peut être considéré comme ayant une légitimité, de même que des personnes ressources peuvent revêtir une légitimité compte tenu de leur contribution à la gestion de la collectivité. La légitimité dans ce sens est liée à la popularité de l'individu ou aux bons actes qu'il pose ;

- la révélation : chefs religieux ; Les élections : élus nationaux et locaux (maires, députés ...).

Se référant au contexte burkinabè, la commission a identifié les légitimités suivantes :

Au niveau villageois :

Le président du comité villageois de développement (CVD) ;

Les conseillers ;

Le chef de village ;

Le chef de terre ;

L'ancien délégué administratif de village (DAV) ;

L'imam ;

Le catéchiste ;

Le pasteur ;

Le président de l'association des parents d'élèves (APE) ;

Le président de la communauté chrétienne de base (CCB) ;

Les organisations de la société civile (OSC) : associations de chasseurs, de paysans...

Au niveau communal :

- Le conseil municipal ;

- Les coordinations des OSC ;

- Les services déconcentrés de l'Etat : préfet, commissaire de police, commandant de brigade de gendarmerie... ;

- Les assesseurs des tribunaux départements et d'arrondissement ;

- Le secteur privé ;

- Les ressortissants de la localité ;

- Les personnes ressources en raison de leur charisme, leur morale, leur assise financière ou leur contribution à la gestion de la collectivité ;

- Les légitimités traditionnelles : chefs de cantons ...

- Le président de la communauté musulmane ;

- Le curé ou le président de la CCB ;

- Le pasteur

III - Cohabitation des légitimités et modalités d'intégration

La commission a relevé que la cohabitation des légitimités pose le problème de leur primauté. Elle note que cette primauté dépend de l'objet alors que la légitimité est liée à certaines valeurs. Certaines personnes pensent que les légitimités liées à la révélation sont divines et sont par conséquent au-dessus de l'Etat. La commission a fait le constat que dans nos sociétés, la légitimité traditionnelle précède celle de l'Etat. Néanmoins, elle relève qu'il ya un complexe d'infériorité nourri par certaines légitimités traditionnelles qui affichent une peur surtout vis-à-vis des légitimités légales.

Les membres de la commission ont reconnu qu'au niveau local, de façon formelle, les légitimités en présence communiquent très peu et que certaines légitimités ne sont pas reconnues même si elles sont utilisées dans certains cas comme des personnes ressources. Elle se félicite du fait que la nécessité de collaborer est reconnue par toutes les légitimités.

Pour trouver des voies d'amélioration de cette collaboration, la commission s'est interrogée sur un certain nombre d'aspects susceptibles de constituer des pistes de réflexion :

- Quelles sont les valeurs qui fondent ou qui devraient fonder une légitimité ?
- Comment et dans quelle mesure créer une capacité de médiation au profit de ces légitimités ?
- Qu'est-ce qui faisait la sacralité des légitimités traditionnelles ?
- Comment doit s'opérer la cohabitation des légitimités ?

A ce niveau, les membres de la commission posent comme préalable la nécessité de reconnaître toutes les légitimités, les différentes cultures, les institutions plutôt que les hommes. Ils estiment que c'est l'esprit qu'il faut intégrer. Pour y parvenir, ils recommandent :

- - d'oser briser les complexes (supériorité, infériorité) ;
- d'épurer les légitimités traditionnelles et modernes en revenant à leur esprit de noblesse ;
- - de peaufiner la méthode de recherche sur les légitimités.

La commission a souligné que la cohabitation suppose d'abord une reconnaissance mutuelle des différentes légitimités car, en réalité, la société n'est pas régie par des règles codifiées mais par l'ensemble des normes et valeurs socialement admises. Il s'agit par exemple de permettre au droit coutumier de régir certaines situations pour peu qu'il respecte les droits humains. Pour ce faire, elle a insisté sur la nécessité de travailler à ce que les institutions évoluent, soient plus dynamiques et prédisposées à la cohabitation. Cependant, elle attire l'attention sur le fait qu'il ne s'agit pas d'agrèger les légitimités physiques mais de s'intéresser plutôt aux pensées, à l'esprit de ces légitimités. Dans ce sens, elle estime que l'ARGA a un rôle

fondamental à jouer en matière de communication pour le changement de mentalités.

IV - Propositions

La commission a jugé les propositions faites dans le cahier de propositions très pertinentes mais réaffirme d'une part, la nécessité d'une reconnaissance des différentes légitimités dans leur esprit et d'autre part, leur acceptation mutuelle car il convient de parvenir à créer de nouvelles communautés humaines basées sur le respect mutuel. C'est ainsi que partant du constat que le système actuel est basé sur la représentativité politique excluant les autres formes de légitimités, elle invite à être regardant sur la qualité de la représentation et à mettre l'accent sur la contribution de toutes les autres de sorte qu'au niveau de la loi, elles puissent être toutes porteuses du droit.

Concernant la nouvelle ingénierie institutionnelle locale, la commission opte d'une part, pour la l'intégration des légitimités présentes dans une seule et unique assemblée par exemple au niveau villageois mais pense que le bicaméralisme siérait mieux indiqué au niveau régional (echelon territorial intermédiaire et le niveau communal et le niveau national).

En termes de pistes pour l'expérimentation des propositions en vue d'influencer les politiques publiques et susciter le changement des mentalités et des comportements en matière de promotion de toutes les légitimités, la commission recommande que l'ARGA travaille à :

- La revalorisation des légitimités traditionnelles : procéder à une reconceptualisation, travailler à la prise en compte des traditions comme fondements de nos sociétés ;
- L'initiation de recherches pour l'identification de toutes les légitimités existant sur le territoire national et la restitution des résultats de ces recherches devant l'Assemblée Nationale. Une telle action aura pour avantage de contribuer à restaurer la confiance au niveau des légitimités et pourrait aboutir à des modules de formation dans les universités ; L'initiation de recherches pour une meilleure maîtrise des légitimités en se réappropriant le vrai sens des choses et éviter les stéréotypes dévalorisants et préjudiciables ;
- La dissémination des résultats de ses travaux par la poursuite de leur vulgarisation en utilisant tous les canaux disponibles (médias) et en investissant tous les espaces publics, les différentes assemblées... ;
- La création d'une université sur le développement local inspiré des approches prônées par l'Alliance;
- L'organisation d'universités d'été pour disséminer les résultats de ses travaux ;
- La création de petits pools de réflexions dans les localités (par exemple les régions au Burkina) autour des résultats des travaux de l'Alliance et principalement ceux portant sur les légitimités ;

- L'orientation des étudiants dans leurs recherches sur des thèmes liés aux légitimités ;
- La création de localités laboratoires à travers par exemple le choix de certaines communes pour l'expérimentation des résultats des travaux, d'application des nouvelles idées émises par l'Alliance ;
- La formation du public avec l'appui des médias (presse écrite, internet, radio, télé...)
- La poursuite de l'approfondissement de la formation et de la réflexion au profit de groupes pilotes afin d'assurer la dissémination des idées novatrices prônées par l'Alliance : les participants au présent atelier pourraient en constituer des groupes de plaidoyer voire des agents de vulgarisation.

Annexe 4 : TERMES DE REFERENCE

Atelier de lancement d'un processus de mise en débats des cahiers de propositions

Termes de références

Ouagadougou : 17 et 18 décembre 2010

I – Contexte et justification

Depuis 2007, l'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique (ARGA) a défini et mené la réflexion et la production de connaissances sur deux chantiers thématiques : la délivrance de services publics de base, et le pluralisme juridique et la cohabitation des légitimités.

Ces chantiers s'inscrivent dans l'ambition globale de l'Alliance de contribuer à reconnecter l'État et les sociétés africaines. Pour asseoir la légitimité de la gouvernance, il importe selon l'ARGA d'ancrer les institutions étatiques dans la société, d'une part à partir de l'accès équitable aux services publics qui réponde aux besoins matériels et immatériels des populations, et d'autre part, à partir d'une conciliation de l'unité et de la diversité qui promeuve les principes d'enracinement et de pluralisme.

Les postulats de départ étant que le pluralisme doit être le pivot de l'organisation de la vie publique et de la régulation du pouvoir en Afrique, et que le service public doit permettre d'établir l'utilité sociale de l'Etat africain postcolonial, et favoriser ainsi la reconnaissance de ses institutions.

A ce jour, deux cahiers de propositions ont été élaborés. Leur ambition commune est d'explorer de nouvelles pistes de réflexion, de recherche et d'action capables, d'une part d'améliorer l'offre et l'accessibilité de services publics de qualité, et d'autre part de redéfinir les orientations politiques et les configurations institutionnelles de l'Etat.

En réinterrogeant les pratiques des Institutions et des hommes, ces cahiers de propositions sont structurés par cette conviction de l'ARGA que la gouvernance est un concept opératoire. Elle est une pratique concrète qui ne peut se satisfaire simplement de considérations globales. Elle ne vaut que par ses applications concrètes. Ainsi, ils ont été réalisés sur la base de recueil d'expériences des acteurs dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest dont le Burkina Faso et d'analyses croisées.

Après donc l'élaboration des cahiers, l'ARGA souhaite mettre en débat les propositions en guise de contributions aux processus de réformes de la gestion publique en cours ou à venir dans les pays du continent.

Dans le cas spécifique du Burkina Faso, l'animation nationale a entrepris de s'inscrire dans une démarche processus et inclusive de la diversité des acteurs concernés par les deux champs thématiques. Cette démarche repose sur plusieurs étapes dont le premier acte est l'organisation d'un atelier de lancement des débats sur les propositions. Cet atelier se tiendra du 17 au 18 décembre 2010 à Ouagadougou.

II – Objectifs et résultats attendus

A - Objectifs

L'atelier de lancement des débats sur les des cahiers de propositions, poursuit l'objectif de :

- **Valoriser, enrichir et ancrer les propositions** : s'ouvrir aux autres est une opportunité d'enrichissement mutuel. C'est aussi une voie

pour faire triompher des convictions communes. Toutefois, c'est une démarche qui se construit à partir de l'apport concret de chacun. C'est pourquoi l'ARGA se soumet à l'exigence de diffuser et de partager ses propositions avec les Alliés, les acteurs et les initiatives dans les différents pays. En retour, elle attend de tous qu'ils discutent les propositions, mais aussi qu'ils les complètent (en pertinence comme en nombre) à partir de leur propre posture et expérience.

- **Identifier des pistes et des partenariats pour expérimenter les propositions et influencer les politiques publiques** : dans la mesure où l'objectif ultime de l'ARGA est de refonder la gouvernance, elle souhaite identifier des initiatives, des acteurs et des Alliés, qui par leur présence sur le terrain et leur contact avec les acteurs réels de la gouvernance, offrent des champs d'expérimentation aux principes et aux propositions ainsi partagées, discutées et enrichies.

B – Résultats attendus

Au terme de la mise en débat des cahiers de propositions :

- Les propositions sont présentées et discutées à l'échelle nationale par les acteurs et les initiatives d'envergure intéressés par les thèmes des cahiers ;
- Les conclusions essentielles de la mise en débat dans chaque pays sont consignées dans un rapport, et transmis au Centre de ressources
- Des pistes et/ou chantiers d'expérimentation sont identifiés dans chaque pays pour chaque cahier de propositions ;
- Les propositions sont diffusés à une large échelle, et sont connues de l'Etat, de la société civile, des partenaires au développement, du secteur privé et des populations en général;
- La mise en débat des cahiers de propositions est fortement médiatisée, et les éléments (coupure de presse, enregistrements sonores et audiovisuels, photos de l'atelier) sont transmis au Centre de ressources pour postage sur le Site Web de l'ARGA.

III – Méthodologie

Cet atelier se déroulera en deux jours. Le premier jour sera essentiellement consacré à des débats en commissions sur chaque Cahier de proposition. Chaque commissions examinera et discutera des constats, analyses et propositions contenus dans le cahier de propositions qui lui concerne.

Le deuxième jour se déroulera en plénière et sera consacrée à la restitution des travaux de commissions. Il s'agira de discuter et de partager globalement des enrichissements apportés, les pistes d'expérimentations et potentiels porteurs, les prochains pas.

La plénière amendera et adoptera les principales conclusions et esquissera les suites à donner au processus.

La démarche reposera sur une approche inclusive et multi-acteurs avec la présence notamment de :

- L'Etat (Ministères sectoriels, parlementaires et autres institutions pertinentes, etc.)
- Les collectivités locales (élus, associations d'élus locaux, techniciens des collectivités locales, etc.) ;
- La société civile (ONG nationales et internationales, OCB etc.) ;
- Les universités, instituts de recherche et centre de formation ;
- Les partenaires au développement (bi et multilatéral) ;
- La presse et les médias (public, privé et communautaire) ;
- Les personnes ressources.

IV – Agenda

Journée 1 : Ouverture et Travaux en commissions par chantier thématique

- Présentation de l'initiative
- Présentation des propositions
- Débat sur les propositions
- Réflexion sur les pistes et/ou chantiers d'expérimentation ;
- Prochains pas ;
- Synthèses du débat ;
- Recommandations

Journée 2 :

- Présentation des travaux de commissions
- Débat général sur les propositions, les pistes et/ou chantiers d'expérimentations identifiées par les commissions
- Prochains pas ;
- Synthèses Générale ;
- conclusion